

1

(N^o 210.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1837.

*Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des
naturalisations, sur la demande du sieur HERWEGH.*

GRANDE NATURALISATION, ET SUBSIDIAIREMENT NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur François-Alexandre Herwegh, avocat à la cour de Liège, demande la grande naturalisation, et subsidiairement la naturalisation ordinaire.

Né à Eupen (Prusse), le 11 décembre 1804, il est venu habiter la ville de Liège en 1823, et il y a résidé constamment jusqu'aujourd'hui. Il a fait ses études à l'université de Liège et y a obtenu le grade de docteur en droit, le 11 août 1831. Sa conduite est irréprochable.

Ne justifiant d'aucun service quelconque rendu à l'État, on ignore quel est son titre à l'obtention de la grande naturalisation.

Le président-rapporteur,

FALLON (ISIDORE).